

Question écrite à la Municipalité de Prilly

Le 1^{er} mai n'est pas un jour férié. Il ne figure dans la liste des jours fériés ni dans notre pays ni dans notre canton.

La poste fonctionne, les commerces sont ouverts, les transports publics sont normalement disponibles.

Cependant chacun aura pu constater que le lundi 1^{er} mai 2017 notre administration communale et ses services étaient fermés.

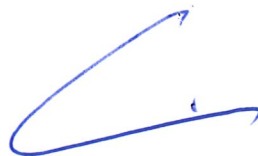
Qu'en était-il des structures d'accueil pour les enfants ?

Pourquoi donc est-ce que nos citoyens étaient privés des prestations de notre institution communale ce jour ouvrable ?

Qu'en est-il pour les salariés de notre commune. Est-ce que cette journée de congé est compensée par du temps travaillé à un autre moment ou est-il pris sur les vacances ou fait-il partie d'un droit à des jours fériés sur l'année ou est-il prévu dans le règlement du personnel, ou autre ?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente.

Prilly, 14 mai 2017.



Fabien Deillon
Conseiller communal UDC